

Décision du maire

MDE-2026-010

Date: 24 septembre 2026

Object : Avis écrite de l'approbation des règlements promulgués à la réunion régulière du Conseil le 24 septembre 2026

En vertu de la Partie VI.1 (Pouvoirs et fonctions du conseil et de sa présidence) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la « Loi ») et des modifications apportées au Règlement 530/22 de l'Ontario en vertu de la Loi, je soussigné, Normand Riopel, maire du canton de Champlain, approuve par la présente les règlements suivants adoptés lors de la réunion régulière du Conseil du Canton de Champlain du 24 septembre 2026, conformément au paragraphe 284.11(4)(a)(i) de la Loi :

- 2026-57 – Règlement qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 pour G. Dupont General Contractor Inc. (dossier Z-04-2026).
- 2026-58 – Règlement qui modifie le Règlement de zonage 2000-75 pour Gilbert et Celine Doth (dossier Z-05-2026).
- 2026-59 – Règlement confirmant les procédures du Conseil lors de sa réunion régulière le 24 septembre 2026.

Normand Riopel
Signed with ConsignO Cloud (2026/09/24)
Verify with verifio.com or Adobe Reader.



Normand Riopel, Maire

Datée: le 24 septembre 2026